

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue de Trèves
Début :	Mercredi 29 juin 2022 à 07h00
Fin :	Mercredi 29 juin 2022 à 17h00
Motif :	Déménagement
Règlement :	GRE-158-2022

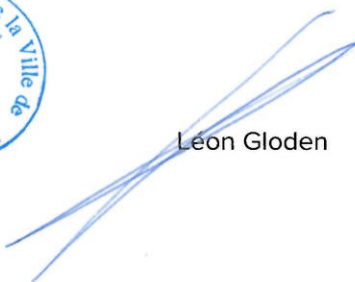
Grevenmacher, le 21 juin 2022

La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carole Clemens



Le bourgmestre


Léon Gloden